



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICE POUR L'ANIMATION DE DEUX ATELIERS NUMERIQUES INTITULES "ATELIERS POP-UP NUMERIQUE" PAR L'ASSOCIATION AUBERFABRIK A L'ESPACE NUMERIQUE DE LA MEDIATHEQUE COEUR DE VILLE LE SAMEDI 2 AVRIL 2022 A 10H00 ET 11H15

**DÉCISION N° DM-22-085
EN DATE DU 08 MARS 2022**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°A-20-489 en date du 2 juin 2020 portant délégation de fonction à Madame Annick Voisin, adjointe au maire ;

CONSIDÉRANT la programmation des animations du réseau des bibliothèques destinées au public dans le cadre de la Semaine petite enfance 2022,

CONSIDÉRANT la proposition d'atelier numérique de l'association Auberfabrik représentée par Madame Dolores MIJATOVIC, en sa qualité de Présidente, dont le siège social est situé 15, impasse du Pont Blanc – 93300 AUBERVILLIERS, le samedi 2 avril 2022 à 10h00 et 11h15 à l'espace numérique de la Médiathèque Cœur de Ville.

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Auberfabrik représentée par Madame Dolores MIJATOVIC, en sa qualité de Présidente, dont le siège social est situé 15, impasse du Pont Blanc – 93300 AUBERVILLIERS, un contrat de prestation de service pour l'animation de deux ateliers numériques intitulés « ateliers pop-up numérique », le samedi 2 avril 2022 à 10h00 et 11h15 à l'espace numérique de la Médiathèque Cœur de Ville dont le coût est fixé à cinq cents euros les deux ateliers (500,00 € T.T.C.) ;

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants

Pour extrait conforme,
L'Adjointe au maire chargée de la culture,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20220308-lmc1H9365H1-AR
Date de réception en Préfecture : 10/03/2022
Date de Publication : 10/03/2022